

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20151125_DL_03

OBJET : Plan France
Très Haut Débit -
Convention de subvention
avec la Caisse des
Dépôts

Date de convocation :
16 octobre 2015

Date de séance :
25 novembre 2015

Date d'affichage :
8 décembre 2015

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 7

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etai^{ent} présents : Ernest CANDELA, Jean-Claude LECLABART, Olivier JARDE, Philippe COCQ et James HECQUET

Pouvoir : Florence RODINGER à Ernest CANDELA

Secrétaire de séance : Jean-Claude LECLABART

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1^{er} juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu l'opération Somme Très Haut Débit et son plan de financement approuvé par délibération n°2 du Comité syndical en date du 14 octobre 2013,
- Vu le projet de convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et le syndicat mixte Somme Numérique définissant les modalités de versement des aides d'Etat inscrites dans le Plan France Très Haut Débit,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de convention de subvention à conclure avec la Caisse des Dépôts comportant les conditions générales et spécifiques du financement du projet du syndicat mixte par le Plan France Très Haut Débit est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer les conditions générales et spécifiques de la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.